

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Le logiciel de Veolia à l'origine des dysfonctionnements dans la facturation

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE problème de la facturation est une préoccupation partagée par l'ensemble de la population, quel que soit le rang social. Le ministre d'État, ministre de l'Énergie et des Ressources hydrauliques, Alain-Claude Bilie-By-Nze, l'a d'ailleurs reconnu à la faveur de la conférence de presse qu'il a tenue, le 30 décembre 2020 à son cabinet.

La question de la facturation tant décriée au sein des ménages figurait à l'ordre du jour. En effet, les plaintes des populations ont été relayées dans la presse, au sujet d'une hausse soudaine des montants des factures. Les sommes à payer étant largement au-dessus de la consommation habituelle qui, elle, n'a pourtant pas changé. "Le gouvernement de la République n'a pas autorisé d'augmentation de tarif depuis 2018. Depuis 2018 en effet, les tarifs sont bloqués. Si donc un problème de facturation se pose, il est réel, nous devons le résoudre...", a indiqué le membre du gouvernement.

Cependant, "la SEEG reconnaît des dysfonctionnements liés à un logiciel mis en place par Veolia et, qui, aujourd'hui, connaît effectivement des avaries importantes. Nous avons demandé un audit et nous attendons des solutions pour prendre des décisions", a-t-il ajouté. Tout en soulignant que dans cette question de facturation, il n'y a pas que l'aspect de la surfacturation, il est vrai, mise en exergue aujourd'hui à cause des plaintes des populations.

Et pour cause, a argué le ministre, le problème de la facturation comprend aussi l'aspect de la sous-facturation causée par le même logiciel. Hormis les clients, l'entreprise elle-même a donc subi des conséquences liées à ces dysfonctionnements.



Alain-Claude Bilie-By Nze souhaite que toute la lumière soit faite autour de la facturation de l'eau et de l'électricité.

Le bureau exécutif de la mutuelle des agents de la DGCC en place

GMNN
Libreville/Gabon

LES agents de la Direction générale de la concurrence et de la consommation (DGCC) ont désormais une structure pour fédérer leurs idées. En effet, le 31 décembre 2020, le tout nouveau bureau exécutif de la mutuelle des agents de cette administration a vu le jour.

Cette initiative entre dans le cadre de l'application de la politique sociale mise en place par la direction générale. La mutuelle permettra sans doute des échanges plus fréquents entre le personnel et la direction, permettant ainsi de renforcer le dialogue social. La Mutuelle des agents de l'administration de la concurrence et de la consommation (MAACC) a été installée par le directeur général Luther Steeven Abounga Yangui. En présence de nombreux collaborateurs.

Le bureau est présidé par Christian Boussamba, pour qui "cette mutuelle naissante devra contri-



Le bureau exécutif posant autour du DG Luther Abounga.

buer efficacement au développement et à l'épanouissement culturel, moral, intellectuel et physique de ses membres". La mutuelle permettra d'entretenir et de renforcer les liens entre agents adhérents par des actions de prévoyance, de solidarité et d'entraide. Élu à une majorité de

40 % des suffrages exprimés, le nouveau bureau devra donc insuffler une nouvelle dynamique. Non seulement dans les rapports entre agents mais également avec l'administration. D'ailleurs, le DG a rappelé l'efficacité et le dynamisme qu'il attend de ses collaborateurs.

Il convient de rappeler que la DGCC a pour rôle de protéger les consommateurs d'éventuelles hausses démesurées des prix. Elle a établi, à cet effet, une grille tarifaire des produits alimentaires de première nécessité que chaque commerçant a l'obligation de respecter.